ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

charbon

Question écrite n° 37686

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur l'intérêt de construire en France des centrales à charbon propre. Notre pays qui possède un large savoir faire dans ce domaine doit se préparer à maîtriser ces technologies nécessaires à la transformation du charbon en hydrocarbures mais aussi au captage et à la séquestration du CO2. Il lui demande s'il entend encourager et les équipes de recherche et les grands industriels sur le développement du charbon et la fonction à opérer entre efficacité énergétique et environnement notamment en Lorraine.

Texte de la réponse

Le développement des technologies de captage et stockage du C02 (CSC) représente un enjeu important pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le CSC est susceptible de jouer un rôle substantiel dans la réduction des émissions mondiales de C02. Ces technologies entrent actuellement dans une phase de démonstration à l'échelle industrielle. Leur déploiement commercial, qui est envisagé à l'horizon 2020 - 2025, nécessite outre la mise en place d'un cadre économique et réglementaire adapté, un soutien de l'effort de recherche actuellement mené à travers le monde. La France soutient le développement des technologies de CSC en complément du développement des énergies non carbonées et des efforts en matière d'efficacité énergétique. Les intérêts français portent sur la réduction des émissions françaises de dioxyde de carbone, en particulier celles provenant d'installations industrielles les plus émettrices pour lesquelles il n'existe pas ou peu d'alternatives techniques (aciéries, raffineries, cimenteriies), et sur l'exportation d'une offre industrielle française, des savoirs et savoir-faire français dans ce domaine. De nombreux acteurs industriels nationaux, dont l'expertise est reconnue à l'international, sont en effet présents sur toutes les étapes de la chaîne de valeur du CSC. Aucune centrale thermique en France n'est aujourd'hui équipée de dispositifs de captage des émissions de C02. Le seul stockage de C02 opérationnel en France est réalisé dans le cadre du projet-pilote du groupe Total en Aquitaine à Lacq. Le C02 provient des émissions d'une chaudière à gaz naturel alimentant l'unité de traitement de gaz à Lacq. Il est transporté par canalisation jusqu'à Rousse pour injection dans un réservoir d'hydrocarbures en fin de vie. Il est à noter qu'EDF et Aistom testent le captage du C02 sur une centrale à charbon au Havre dans le cadre d'un projet soutenu par 1'ADEME. La technologie testée (captage en postcombustion, amines avancés) a été développée par DOW Chemical en partenariat avec Alstom et consiste à extraire le C02 des fumées de la centrale pour ainsi réduire significativement ses émissions. Ce démonstrateur de recherche aura pour objectif de réduire la consommation d'énergie et d'amines de l'installation de captage et constitue pour le consortium d'industriels impliqués une première étape indispensable dans le développement de solutions industrielles. D'un montant de 22 millions d'euros, il a obtenu un financement de 25 % de l'ancien fonds démonstrateur de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie, issu des recommandations du Grenelle de l'environnement. Le projet se déroule entre 2010 et 2013 en trois phases (étude, construction, exploitation). En Lorraine, l'Etat accompagne ArcelorMittal dans son projet « ULCOS-BF » qui vise à capter le C02 émis lors de la production d'acier, en vue de son stockage géologique pérenne. Le projet, une première mondiale dans son

domaine, consiste en la mise en place de la chaîne intégrée de captage, transport et stockage du C02 : mise en place d'une boucle de circulation des gaz issus du haut fourneau avec séparation et purification du C02, transport par canalisation vers le lieu de stockage géologique terrestre en cours d'identification. Contrairement aux applications du captage de C02 dans des centrales électriques, le procédé présente l'avantage d'améliorer l'efficacité énergétique de l'outil de production.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37686
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10811
Réponse publiée le : 13 mars 2012, page 2280